12703/15

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 octobre 2015 Enregistré à la Présidence du Sénat le 22 octobre 2015

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil modifiant la décision (PESC) 2015/778 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED)

E 10623



Bruxelles, le 20 octobre 2015 (OR. en)

12703/15

LIMITE

CORLX 107 CSDP/PSDC 519 CFSP/PESC 594 MAMA 144 RELEX 768 CONUN 188 CSC 208 EUNAVFOR MED 21

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision (PESC) 2015/778 relative à

une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la

Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED)

12703/15 IL/sj/gt
DGC 1C **LIMITE FR**

DÉCISION (PESC) 2015/... DU CONSEIL

du ...

modifiant la décision (PESC) 2015/778 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 42, paragraphe 4, et son article 43, paragraphe 2,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

12703/15 IL/sj/gt 1 DGC 1C **LIMITE FR**

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 mai 2015, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2015/778 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED)¹.
- (2) Le 24 septembre 2015, le commandant de l'opération a proposé de dénommer l'opération "SOPHIA".
- (3) Il y a donc lieu de modifier la décision (PESC) 2015/778 en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

L 122 du 19.5.2015, p. 31).

Décision (PESC) 2015/778 du Conseil du 18 mai 2015 relative à une opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (EUNAVFOR MED) (JO

Article premier Nom de l'opération

Dans le titre et dans l'ensemble du texte de la décision (PESC) 2015/778, le nom "EUNAVFOR MED" est remplacé dans tous les cas par "EUNAVFOR MED opération SOPHIA" et toutes les modifications grammaticales nécessaires sont effectuées.

Article 2 Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil Le président